

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 723

présenté par

Mme Louwagie, M. Straumann, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Dive, M. Bazin,
M. Viry, Mme Poletti, Mme Dalloz, M. Nury et M. Viala

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 44, après la seconde occurrence du mot :

« rapport »,

insérer les mots :

« , dénommé « diagnostic de performance et de croissance », ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de donner la dénomination de « diagnostic de performance et de croissance » au rapport identifiant les risques financiers, comptables et de gestion afin de le rendre plus attractif aux yeux des entités qui en bénéficieront.